

JEUNE ET POLI(TISTE)

La lettre d'information de l'ANCMSP
Numéro 25



À la "une" dans "Jeune et Poli(tiste)" numéro 25 :

Situation des jeunes chercheurs : le mois écoulé a été le moment, au cours d'événements symboliques, de rappeler la situation inacceptable faite aux jeunes chercheurs dans certains sites universitaires.

Classer les revues : l'ANCMSP publie un nouveau dossier sur les classements de revues SHS par l'AERES.

Rapport du CNU section 04 : la prise de position de l'ANCMSP.

Nouveaux décrets, nouvelles interrogations : l'ANCMSP se mobilise, au sein de la CJC, afin de construire une position autour du nouveau projet de décret sur le contrat doctoral.

Valorisation du doctorat : l'ANCMSP a publié une partie de son argumentaire suite au congrès EURODOC.

Et toujours les mises à jour du site : recrutements **MCF, agrégation, CNRS...**

* * *

Situation des jeunes chercheurs

Le mois écoulé a été le moment, au cours d'événements symboliques, de rappeler la situation inacceptable faite aux jeunes chercheurs dans certains sites universitaires : mobilisation autour des vacataires à Toulouse, démission des représentants étudiants du Conseil d'administration de l'EHESS.

Plus généralement, la loi sur la liberté et la responsabilité des universités (LRU) n'a pas pris en compte la situation des jeunes chercheurs en refusant de constituer un collège spécifique pour ces jeunes chercheurs et en choisissant de les éclater en plusieurs collèges. Les jeunes chercheurs en CDD (que le langage euphémisé courant désigne comme "post-doc") votent quant à eux encore dans un autre collège, pour autant que leur situation leur donne droit de voter - la privation du droit de vote étant aussi la règle pour les docteurs sans poste. Cette situation a conduit un doctorant à revendiquer la Présidence de l'UdS (Université de Strasbourg) pour, par ce "coup", rappeler l'aberration des nouvelles règles de représentation (ou plutôt de non représentation) des jeunes chercheurs au sein des universités. Vous trouverez la prise de position de la CJC sur cette question sous ce lien :

<http://ancmsp.apinc.org/Communique-CJC-Candidature-d-un-JC>

* * *

Classer les revues : un nouveau dossier AERES

L'ANCMSP publie un nouveau dossier sur les classements de revues SHS par l'AERES :

<http://ancmsp.apinc.org/Dossiers-AERES>

Un premier dossier avait été publié en septembre 2008 :

<http://ancmsp.apinc.org/Classer-les-revues-en-sciences>

Le nouveau dossier introduit de nouvelles prises de position dans le débat autour du classement des revues, et notamment : les réactions institutionnelles en science politique, les nouveaux documents AERES, et des comptes-rendus de discussions dans la discipline.

Le site evaluation.hypotheses.org a également ouvert un chantier de réflexion sur l'usage du (des) classement(s) dans les sciences sociales et met de nombreux documents (dont le dossier de l'ANCMSP) à disposition de ses visiteurs.

* * *

La prise de position de l'ANCMSP sur le rapport du CNU section 04

L'ANCMSP a fait publiquement part d'interrogations sur les recommandations du Conseil National des Universités (CNU) en section 04 (science politique) qui paraissaient tendre à renforcer les exigences portant sur les candidats à la qualification (traduction des écrits en langue étrangère, publication sur d'autres sujets que la thèse etc.) ainsi que sur la nécessité d'une action coordonnée de tous les acteurs pour assurer des débouchés professionnels satisfaisants aux docteurs.

<http://ancmsp.apinc.org/Communique-de-l-ANCMSP-sur-le>

Les représentants du CNU ont eu l'occasion de préciser leur position. Sur la publication en langue étrangère, le CNU précise que « cette règle vise particulièrement le cas des dossiers étrangers. Le CNU n'exige pas la traduction de tous les documents mais au moins d'une partie d'entre eux. Des résumés détaillés sont acceptés.

L'enjeu est double : d'une part, la personne qui candidate doit faire la preuve qu'elle pourra enseigner en français ce qui reste la règle dans les universités françaises ; d'autre part, on ne peut pas raisonnablement attendre des membres du CNU qu'ils soient contraints à un investissement beaucoup plus lourd dans des dossiers intégralement rédigés dans une autre langue (qui peut ne pas être l'anglais). »

Sur l'investissement sur d'autres domaines que celui de la thèse, le CNU entend faire comprendre que « l'idée est que le candidat doit prouver qu'il n'est pas seulement un spécialiste d'un seul objet mais qu'il connaît d'autres aspects de sa discipline. Une fois en poste, il devra enseigner des choses très lointaines de son sujet de thèse. Cette règle, comme toutes les autres, est modulable selon le profil. Par exemple, elle sera importante si la thèse relève d'une autre discipline ou porte sur un objet lointain de la science politique. Cette exigence vaut aussi si le parcours du candidat a été long. Les membres du CNU sont, dans les faits, sensibles à cet aspect. »

Nous remercions le CNU pour ces précisions qu'il nous semble utile de faire connaître aux candidats à la qualification.

* * *

Nouveaux décrets, nouvelles interrogations

L'ANCMSP se mobilise, au sein de la CJC, afin de construire une position autour du nouveau projet de décret sur le contrat doctoral. Nous avons déjà eu l'occasion (Jeune et poli 23) de commenter un précédent projet de décret. Un nouveau projet circule d'ores et déjà dans les cénacles autorisés, sur lequel nous aurons l'occasion de communiquer plus largement. Celui-ci prévoirait, pour toute conclusion de ce type de contrat, une période d'essai de six mois et ne garantirait pas de procédure transparente de licenciement, pas plus qu'une rémunération supplémentaire pour les tâches annexes au travail de thèse stricto sensu (enseignement, conseil en entreprise). Sur ces points, l'ANCMSP se montrera vigilante et vous tiendra informés bientôt de manière plus précise.

L'ANCMSP a, en outre, eu l'occasion de porter à votre connaissance l'analyse d'Olivier Beaud sur le décret définissant le nouveau statut des enseignants-chercheurs, contre lequel un grand nombre de prises de position sont déjà parues sur la liste comme la motion exprimant la grande préoccupation de la conférence des directeurs d'UFR en Sciences économiques et de gestion sur le décret ou la prise de position de la section 40 du CNRS. Le lien qui suit vous permet de (re)lire cette analyse :

<http://ancmsp.apinc.org/Analyse-d-O-Beaud-juriste-du>

Dans la même veine, diverses prises de position ont été portées à votre connaissance par des utilisateurs de la liste sur la sous-dotations de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur l'inégalité budgétaires entre universités françaises (on pense notamment au scandale de la dotation de l'Université Paul Valéry (Montpellier III) ou de Paris-Sud Orsay). Le lien suivant, diffusé sur la liste, rappelle le tarissement des budgets universitaires :

<http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2008/12/universits-les.html>

* * *

Valorisation du doctorat

Nous avons déjà signalé, dans la [précédente mouture](#) de Jeune et poli(tiste), la participation de l'ANCMSP, en représentation de la CJC, à une réunion EURODOC sur la valorisation du doctorat. EURODOC a publié dans sa propre newsletter l'article de l'intervention du bureau :

http://www.eurodoc.net/file/eurodoc_newsletter_04_light.pdf

* * *

Mises à jour du site

Le mois écoulé a été pour l'ANCMSP l'occasion de continuer des chantiers déjà ouverts, comme le classement des revues en sciences humaines et sociales ou le suivi des recrutements – qui constitue l'un des axes essentiels du travail de l'association dans un contexte où des changements importants sont survenus. Vous trouverez donc ici les dernières actualisations de ce travail. Des renvois vers

les travaux d'autres acteurs institutionnels (parus sur la liste) et concernant ces domaines d'intervention y sont également présents pour être portés à votre connaissance.

Recrutements

Vous pourrez trouver la composition du comité de sélection du poste de MCF en section 19 à l'Université de Paris 13 à l'adresse suivante :

<http://ancmsp.apinc.org/Postes-ouverts-au-concours-automne>

Le calendrier et l'ordre de passage de la première épreuve de l'agrégation sont disponibles sur le site de l'ANCMSP à l'adresse indiquée :

<http://ancmsp.apinc.org/Agregation-2008-2009-Calendar-et>

La liste membres de la section 04 du CNU :

<http://ancmsp.apinc.org/Membres-section-04-depuis-2007>

Les postes ouverts au concours CNRS, section 40 :

<http://ancmsp.apinc.org/Postes-ouverts-au-concours-section>

Voilà. L'ANCMSP, représentée par ses membres du bureau, vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Parmi les bonnes résolutions pour 2009, pourquoi ne pas faire figurer dans votre liste : "En 2009, promis, j'adhère à l'ANCMSP" ?

Vous pourrez alors nous envoyer une carte postale pour nous faire part de cette (très) bonne résolution, accompagnée d'un chèque d'un montant correspondant à votre situation : 10€ si vous êtes étudiant ou doctorant sans ressource, 20€ si vous êtes allocataire, ATER ou en CDD recherche ou 40 € si vous êtes titulaire de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

ANCMSP - Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique

Créée en 1996, l'ANCMSP a vocation à collecter et diffuser toute information et toute opinion relatives aux recrutements universitaires et extra-universitaires, à la politique nationale de la recherche et à l'actualité scientifique, dans le domaine de la science politique et dans les disciplines proches - histoire, sociologie...

Site Internet : <http://ancmsp.com/>